

CONSULTATIONS

Les consultations sur les droits de la personne entre les organisations non gouvernementales et le ministère des Affaires extérieures ont commencé au milieu des années 70, lorsque le Canada est redevenu membre de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. D'année en année, ces consultations ont pris une telle importance et ont atteint un tel degré de cohésion, comme l'atteste la participation ministérielle depuis cinq ans, que de nouveaux contacts ont été établis entre les ONG et le ministère des Affaires extérieures. Actuellement, on compte au moins trois types de consultations annuelles: les consultations de janvier sur les droits de la personne, auxquelles participent toutes les ONG; les consultations bilatérales que nous avons organisées au cours des dernières années entre certaines ONG et le ministère des Affaires extérieures et, enfin, des contacts plus officieux entre certaines ONG intéressées à un sujet particulier, ou à un secteur géographique donné, et les directions géographiques concernées des Affaires extérieures.

Dans son rapport de juin 1986, le Comité mixte spécial sur les relations extérieures du Canada a souligné la collaboration fructueuse entre les ONG et les Affaires extérieures dans le secteur des droits de la personne et a recommandé vivement au gouvernement du Canada de faire en sorte "que la collaboration avec les organisations bénévoles demeure un élément central de sa politique sur les droits de la personne." Le Comité a en outre déclaré que, parmi les nombreuses approches à ce problème, il recommandait "que le gouvernement recherche sans délai les moyens les plus efficaces de créer une Commission consultative des droits de la personne." Dans sa réponse au Rapport du Comité mixte spécial, le très honorable Joe Clark a fermement appuyé le principe d'une collaboration plus étroite avec les organisations non gouvernementales, mais s'est abstenu d'avaliser toute solution, quelle qu'elle soit, en attendant que des discussions complémentaires aient lieu entre les ONG et également entre celles-ci et le ministère des Affaires extérieures.

À la fin de 1986, les hauts fonctionnaires des Affaires extérieures ont eu l'occasion de discuter de collaboration plus étroite avec plusieurs représentants officiels des ONG. Le Ministère a demandé des suggestions supplémentaires et des plans concrets de mise en oeuvre des recommandations. Malgré que l'idée d'une collaboration plus étroite ait reçu un appui général et que les ONG se soient ouvertement prononcées en faveur de la création d'une Commission consultative des droits de la